

LA LETTRE

de l'Église de
Saint-Étienne

Novembre 2020 - Spécial donateurs



Édito de l'évêque



Pour la troisième année consécutive, nous souhaitons adresser à l'ensemble de nos donateurs un numéro spécial de la Lettre du diocèse Saint-Étienne consacré aux questions économiques. Il est important que nous sachions régulièrement « rendre compte » de notre « bonne gestion » et de l'utilisation des dons qui nous sont faits au service de la Mission. En tant qu'évêque, j'ai une responsabilité particulière et un engagement vis-à-vis de chacun de vous.

Notre diocèse ne vit que des dons des fidèles et plus largement de ceux des personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont un attachement vis-à-vis de l'Église. Comme vous pourrez le lire dans le mot de notre économe, Loïc Moura, notre situation économique et financière reste plus que jamais préoccupante, fragilisée par le contexte de pandémie et de double-confinement que nous traversons.

Cette crise, qui semble s'installer durablement, ralentit naturellement les activités pastorales de notre Église diocésaine et constitue un véritable

défi. Pourtant, la mission de l'Église ne doit pas être arrêtée pour autant, mais, au contraire, continuer de s'y déployer, selon des modalités parfois à inventer, dans ce qu'elle a d'essentiel : annoncer Jésus-Christ et l'espérance qui nous fait vivre, nourrir – notamment dans l'Eucharistie – la foi des chrétiens et de nos communautés, servir la fraternité dans l'attention redoublée aux malades et aux plus fragiles de notre société.

Cette crise accélère les transformations devenues nécessaires dans notre Église. Nous prenons la mesure des défis missionnaires mais également des adaptations et des chantiers internes qu'il nous faut mener pour ajuster nos organisations.

Une nouvelle fois, je tiens à vous remercier pour votre soutien, votre engagement financier très concret. Et je vous invite à porter tout notre diocèse dans votre prière fraternelle, tout en vous assurant de la mienne.

Très cordialement

+ Sylvain Bataille, évêque de Saint-Étienne

Vous avez dit Credofunding ?



Vous l'avez vu ou entendu ailleurs ?

Financement participatif est un terme à la mode mais n'est pas un gros mot pour autant ! Le diocèse est actif auprès de tous avec les moyens de son temps.

Pour nos deux projets phares consacrés à la vie de saint Étienne, une pièce de théâtre et une bande dessinée, nous voulons susciter l'enthousiasme et unir les contributions : une prière, un encouragement, le transfert d'un E-mail et un soutien financier via une plateforme sécurisée ouverte aux donateurs du diocèse et de toute la France : *credofunding*. Soutenir une création théâtrale pendant le confinement n'est ni inconscient, ni ambitieux. Nous avons sélectionné un nombre restreint de projets percutants et symboliques. Ils font partie de l'action pastorale et missionnaire du diocèse au cœur du monde artistique et culturel. Une pièce sur le premier diacre, premier martyr, dans le contexte actuel, c'est la réponse que l'on peut attendre d'un chrétien !

Pour participer, vous pouvez vous rendre sur <https://www.credofunding.fr/fr/cielrougefeu> à partir du 15 novembre.

"Ciel rouge feu"
L'histoire d'un martyr
aux yeux ouverts.
Une production
théâtrale de Juliane
Stern, l'auteur du
vibrant "Le Monde est
en feu". Plus d'infos
à découvrir dès le 15
novembre sur la page de
credofunding



@CredoFunding

Le mot de l'économiste diocésain



Comme vous le savez, la vie de l'Église est financée par la générosité des fidèles.

Au sein de l'Association Diocésaine de Saint-Étienne, depuis de nombreuses années, l'équilibre budgétaire est fragile. Nous ne pouvons espérer l'atteindre que grâce aux legs et donations exceptionnels qui complètent les recettes courantes (quêtes, dernier de l'Église...). Structurellement, le diocèse de Saint-Étienne fonctionne avec un déficit opérationnel récurrent de 1,4 million d'euros en moyenne sur les dernières années. En 2019 par exemple, les charges courantes se sont élevées à 9,2 millions d'euros contre des recettes courantes de 7,4 millions d'euros. Le déficit d'exploitation n'a été comblé que grâce aux legs et donations exceptionnels qui nous ont permis d'atteindre l'équilibre de justesse.

Dans l'ensemble des diocèses de France et sur la base d'une tendance démographique de fond, les recettes courantes de l'Église baissent d'année en année, risquant de creuser le déficit opérationnel et structurel des associations diocésaines si nous ne veillons pas aussi à

diminuer les charges. La générosité des donateurs implique pour nous, l'Association diocésaine, respect, responsabilité et transparence, non seulement sur les chiffres mais aussi sur nos actions, pour assurer et pérenniser ce qui est essentiel : la mission de l'Église. Avec l'arrêt des célébrations et la baisse brutale des recettes (de l'Église), la crise de la Covid-19 nous engage à mener à un rythme plus pressant l'adaptation de l'organisation et des moyens du diocèse de Saint-Étienne.

Cette année, nous avons d'ores et déjà mis en place, grâce à un dialogue interne fécond, une nouvelle organisation sociale pour les 125 salariés, offrant plus de simplicité, de clarté et de maîtrise sur l'évolution budgétaire de notre premier poste de dépenses. Le second poste de charges est l'immobilier et nous nous attelons, avec toutes les équipes locales, à travailler sur la réalisation d'économies. Nous attendons de la mise en service de la nouvelle Maison diocésaine, inaugurée en septembre 2020, une économie annuelle substantielle d'environ 200 K€ en frais de fonctionnement.

L'installation en cours de nouveaux outils digitaux doit stimuler

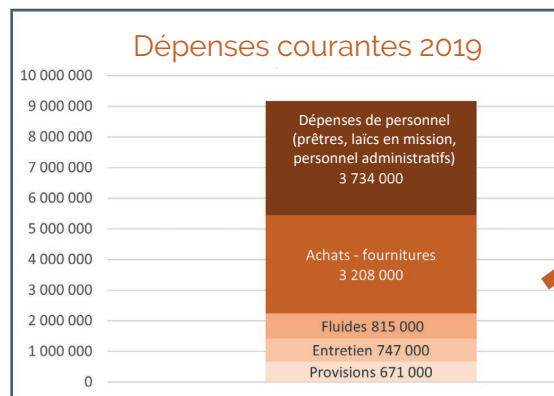
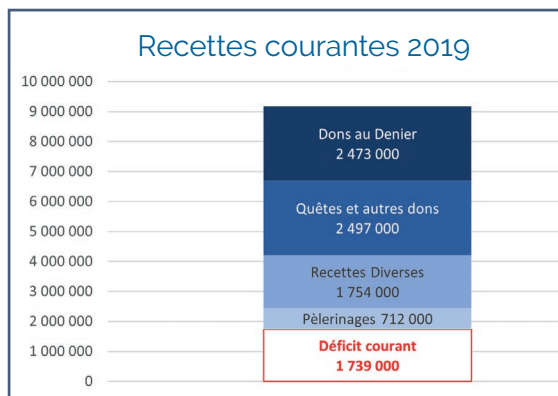
certaines activités pastorales et nous permettre de mieux communiquer auprès des catholiques. Le nouveau site et la plateforme de dons mis en route au début de l'année 2020 vont déjà dans ce sens. Le projet en cours d'un CRM (outil informatique permettant des liens personnalisés) adapté à nos besoins ecclésiaux, pastoraux et missionnaires, facilitera notre communication. J'ajoute que ces outils sont essentiels pour briser l'isolement des personnes fragiles ou âgées et accompagner nos communautés dans les périodes de confinement.

Nous mettons aussi en place une équipe constituée de prêtres, laïcs en mission ecclésiale, bénévoles compétents, responsables de services et membres de l'économiste diocésain, pour identifier des postes d'économies et définir des plans d'action efficaces à mettre en œuvre.

L'Association Diocésaine de Saint-Étienne est à un tournant important de son histoire. Dans ce contexte, nous avons plus que jamais besoin du soutien et de la générosité de tous.

Loïc Moura

Économiste diocésain



TOTAL des dépenses : 9 175 000 €

Je soutiens mon Église, je fais un don au Denier sur
<https://soutenir.diocese-saintetienne.fr/b/mon-don>



Je donne à la quête, je donne une intention de messe, je dépose une bougie sur
<https://www.diocese-saintetienne.fr/diocese-saint-etienne/je-donne>



La gouvernance économique du diocèse

Le diocèse et les 27 paroisses sont engagés dans une coresponsabilité pour le bon équilibre économique et financier. Avec le souci constant d'articuler droit civil et droit de l'Église (droit canon).

Sur le plan légal, le diocèse de Saint-Étienne est constitué par l'Association Diocésaine de Saint-Étienne (ADSE), association culturelle Loi 1905.

Cette association regroupe dans une seule « personnalité morale » et comme employeur unique, toutes les activités pastorales des paroisses et du diocèse de Saint-Étienne.

Outre le conseil d'administration de l'ADSE, l'évêque (président de l'ADSE) et l'économiste diocésain, sont entourés du **Conseil Diocésain pour les Affaires Économiques** (CDAE) regroupant des personnes qualifiées sur le plan économique et financier.

LES PAROISSES

Les 27 paroisses du diocèse existent canoniquement mais n'ont pas de personnalité morale sur le plan civil. Sur le plan légal et des comptes publics, la comptabilité est réalisée au niveau global de l'ADSE. Toutefois, et selon le droit canon, **le curé**, avec son Conseil économique (1), **exerce une responsabilité dans l'équilibre budgétaire paroissial**. Concrètement, depuis 2000 et la mise en place des paroisses nouvelles, **cette responsabilité porte sur la recherche d'un équilibre entre ressources et dépenses**.

RESSOURCES

Quêtes et casuel (offrandes faites dans le cadre de la préparation et de la célébration des sacrements : baptêmes, mariages, premières communions, funérailles...), auxquels s'ajoutent d'éventuelles recettes, produits exceptionnels...

DÉPENSES

- Fonctionnement des paroisses : entretien, fluides (électricité, eau, chauffage...), fournitures...
- Participation à la rémunération des laïcs en mission ecclésiale (LEME) sur la paroisse.
- Investissements immobiliers permis par les réserves financières (essentiellement locaux paroissiaux...).
- Solidarité diocésaine (prêtres, LEME...) ; 10% des quêtes et % casuel

(1) : Sont membres du Conseil économique : économiste paroissial, responsable denier, responsable immobilier, comptable.

Il a été mis en place en 2000 avec les paroisses nouvelles.

LE DIOCÈSE

De son côté, le diocèse veille à l'équilibre suivant :



RESSOURCES

Ressources défiscalisées : denier et legs ; collecte des dons défiscalisés au titre de l'IFI (impôt sur la fortune immobilière) via la « Fondation pour le clergé ».

Revenus financiers, revenus exceptionnels, produits (pêlés...), offrandes de messes.

DÉPENSES

- Traitement des prêtres, actifs et retraités. participation au salaire des laïcs en mission ecclésiale (LEME).
- Dépenses de fonctionnement de la Maison diocésaine (services diocésains, services et personnel administratifs, locaux pour tous...).
- Entretien et gestion immobilière des 36 églises et lieux de culte propriété de l'ADSE (dont la cathédrale). Soutien aux projets immobiliers gérés par les paroisses (ou associations immobilières paroissiales).
- Solidarité et soutien financier aux paroisses.

LA GESTION IMMOBILIÈRE



Les paroisses, le curé avec son Conseil pastoral et son Conseil économique, décident des investissements en fonction des projets pastoraux et missionnaires. Les dépenses importantes se font en concertation avec le diocèse qui peut apporter une aide financière quand cela est nécessaire.

La gestion des biens immobiliers



Depuis 2000, Paul Rabbe est en charge de l'immobilier pour le diocèse de Saint-Étienne, mission qu'il remettra à la fin de l'année 2020. Après une carrière professionnelle dans l'industrie et la recherche, il a été successivement économiste diocésain puis responsable immobilier. Portrait d'une figure de serviteur de notre Église diocésaine.

Paul Rabbe, pouvez-vous nous rappeler brièvement votre parcours ?

Je suis originaire de Franche-Comté, marié et père de trois enfants. Ingénieur de formation, j'ai fait l'essentiel de ma carrière professionnelle dans la sidérurgie, notamment la recherche appliquée. Mon dernier poste fut la direction du centre commun de la recherche sidérurgique à Saint-Germain-en-Laye, un centre d'environ 300 personnes – ingénieurs et techniciens. Auparavant, j'avais été amené une première fois dans la région pour m'occuper de la mise au point d'aciers utilisés dans la construction du Concorde ou dans l'industrie nucléaire, au centre de recherche de Creusot-Loire à Firminy. J'avais alors rencontré Mgr Joatton. Nous avons eu l'occasion de nous croiser régulièrement – notamment dans le TGV – et en 1994, alors que je m'apprêtais à prendre ma retraite, il m'a demandé si j'acceptais, de façon bénévole, de devenir l'économiste du diocèse. J'ai accepté.

Vous étiez alors déjà largement engagé dans l'Église ?

Ma première réaction était mitigée. Avec mon épouse, nous avons une expérience dans la préparation au mariage. Et j'avoue que j'aurais préféré, au départ, ce que j'imaginai être des choses « plus nobles » que la partie administrative. En fait, j'ai appris à découvrir la grande richesse des personnes, des bénévoles impliqués dans ce service, bien souvent très discret, de l'Église. C'est un travail, une mission même, remarquable ! Pour ma part, je puise beaucoup dans mon engagement personnel, dans le scoutisme qui a été pour moi une école du respect des autres, de la fidélité, de « l'engagement tenu ». Avec ce désir de tirer de mes collaborateurs le meilleur d'eux-mêmes. Il est bon de nous rappeler sans cesse que notre Église ne se vit pas d'abord rue Hector Berlioz, dans le microcosme de la Maison diocésaine, mais sur tout le territoire, dans les villages...

Quel a été le cœur de votre mission ?

Je suis resté économiste jusqu'en 2000 date à laquelle j'ai convaincu Mgr Joatton d'embaucher un nouvel

un économiste, salarié du diocèse. Mais j'ai continué à m'occuper de toutes les questions immobilières. Ce qui m'a animé avec passion, c'est la transformation du diocèse, notamment la création en 2000 des « paroisses nouvelles ». Rendez vous compte : nous passions alors d'environ 250 paroisses, non structurées sur le plan économique, à une trentaine. Il y avait quelque-chose d'assez violent.

C'est à cette occasion qu'ont été mis en place la comptabilité diocésaine, le « guide économique » et qu'a été installé dans chaque paroisse, auprès du curé, un conseil économique de quatre personnes : l'économiste paroissial, le comptable, le responsable Denier et le responsable immobilier.

Quels ont été les chantiers et quels sont pour vous les défis aujourd'hui sur le plan de l'immobilier ?

Plusieurs axes m'ont guidé. Tout d'abord, dans un souci de cohérence, le rassemblement des biens au sein de l'Association Diocésaine (ADSE) ou éventuellement dans des associations immobilières paroissiales. Ensuite, évaluer ce que l'on a, savoir se séparer de biens qui ne sont pas (ou plus) porteurs d'avenir pour la pastorale, et améliorer ce qui est utile. Avec cet objectif que chaque paroisse nouvelle ait un « centre ». De nombreux travaux ont été entrepris dans ce sens : à Roche-la-Molière, Firminy, La Talaudière, Montaud à Saint-Étienne, Saint-Just-Saint-Rambert, Pélussin...

Se pose aussi aujourd'hui la question de toutes ces églises construites dans l'enthousiasme de l'après-guerre... Ce qui a amené plusieurs désacralisations d'églises. Il faut rappeler qu'une trentaine d'églises construites après 1906 - dont la cathédrale - sont propriété du diocèse. Certes, l'immobilier est aussi un « poids ». Mais ces biens nous garantissent une certaine indépendance... Pour ma part, je constate - à travers les relations, souvent passionnantes, que nous entretenons avec les communes qu'il reste - quoiqu'on en dise, un grand attachement au patrimoine religieux. Il nous faut essayer autant que possible d'imaginer les besoins dans 10 ou 20 ans. En évitant des travaux « à la petite semaine » qui finissent par coûter et qui sont sans avenir. La démarche synodale ouvrira des perspectives pastorales qui devront se traduire en besoins économiques. Tout en sachant que l'horizon s'obscurcit et qu'il devient de plus en plus difficile de « boucler les fins de mois... », nous devons être attentifs à ne pas nous laisser submerger par l'horizon court pour continuer à nous projeter dans l'avenir !